

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04-13-31-02-14

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : acquisition d'autocars à double étage pour la ligne Aix-Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par décision de la Commission permanente en date du 29 juin 2018, une subvention de 3,08 M€ a été accordée à la Régie départementale des transports (RDT), correspondant à 70% du coût d'acquisition de 10 cars à double étage destinés à circuler sur la ligne autoroutière Aix-Marseille.

Cette ligne de transport interurbain routier est la plus fréquentée de France avec près de 3 millions de voyageurs annuels en 2018. Depuis septembre 2018, la ligne connaît un niveau de fréquentation exceptionnel de 13 000 clients par jour.

L'acquisition de cars à double étage permet d'augmenter la capacité d'emport des véhicules sur une ligne dont le potentiel de clientèle est fort et de résoudre la question de la saturation des gares routières d'Aix-en-Provence et de Marseille, puisque l'augmentation de l'offre s'opère à moyens constants. Il convient également de tenir compte de l'impact des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix 2ème phase qui se dérouleront jusqu'à fin 2021, induisant un report massif de la clientèle des TER sur les lignes d'autocars.

Aujourd'hui, en dépit de la mise en place récente des 10 véhicules de grande capacité, les surcharges sur la ligne restent quotidiennes et les réclamations des usagers en progression.

La Métropole Aix-Marseille-Provence se propose, afin de pallier cette situation, de mettre en service 6 nouveaux autocars à double étage.

Le coût de cette opération, confiée à la RDT par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de son Contrat d'Obligation de Service Public, s'élève à 2,64 M€ et la participation du Département sollicitée à 1,848 M€ soit 70%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL